



Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers élus, Chers Maîtres, Chers collègues, Chers étudiants,

Notre dernière réunion du *Journal du Droit Administratif* a eu lieu le 06 avril 2016 en salle dite Maurice HAURIOU (Anciennes Facultés de l'Université Toulouse 1 Capitole).

Etaient présentes et représentées quinze personnes, toutes intéressées par le *Journal du Droit Administratif* (*JDA*) et membres issus de l'Université de Toulouse 1 Capitole, de Sciences Po Toulouse, du Barreau ainsi que du Tribunal Administratif de Toulouse (au moins un représentant de chaque institution ou représenté pour le Barreau). La réunion s'est organisée autour des points suivants d'annonces et de discussions :

**1) Questionnaire(s) / Interview(s) :**

Comme prévu lors de nos dernières réunions, des questionnaires (interviews) ont été adressés à des maîtres du droit administratif (français et étranger). Leurs réponses seront publiées au fil des prochains mois.

**2) Site Internet**

Le professeur TOUZEIL-DIVINA a présenté aux membres de l'assistance tous les articles, toutes les pages et chroniques du (futur) site Internet du *JDA*. Plus d'une cinquantaine de contributions ont été préparées et mises en ligne et notre média peut se réjouir de ce que – déjà – plus de soixante contributeurs ont répondu à son appel.

L'assistance se réjouit de ses bonnes nouvelles et découvre avec enthousiasme les différentes pages et articles publiés. Le pr. KALFLECHE s'interroge sur la façon de citer les articles et contributions du *JDA*. Le pr. TOUZEIL-DIVINA rappelle tout d'abord qu'une demande d'ISSN (*International Standard Serial Number*) est actuellement en cours d'examen et remercie son collègue pour sa judicieuse remarque. Il propose en conséquence, à la manière du *JDA* originel (celui de 1853) de numéroter toutes les contributions (de façon chronologique) du *Journal* et ce, afin, effectivement de pouvoir citer plus aisément les articles actuels et futurs. Il est décidé d'agir en ce sens quitte à proposer par suite une autre modalité matérielle (de citation et / ou d'indexation). Chaque article – pour l'heure – sera numéroté et à sa fin on lira par exemple : « Vous pouvez citer cet article comme suit : *Journal du Droit Administratif* (*JDA*), 2016, Art. 01 » avec une mention supplémentaire pour les chroniques et les dossiers.



### ***3) Mise en ligne !***

A 19h00, comme annoncé sur le site Internet et les réseaux sociaux (page *facebook* et compte *twitter*), les membres présents du *JDA* ont officialisé l'ouverture au public du site

<http://www.journal-du-droit-administratif.fr/> .

Une vive émotion était palpable dans l'assistance heureuse de participer à la recreation, en 2016, du premier média (toulousain puis national) spécialisé en droit administratif et fondé – à Toulouse déjà – en 1853 par MM. CHAUVEAU & BATBIE. Le pr. TOUZEIL-DIVINA est heureux de présenter aux membres assemblés le compte twitter dédié du *JDA* (@JournalduDA) qui a réussi – avant même l'ouverture du site Internet – à faire un peu de « bruit(s) » (pour ne pas dire de buzz) à propos de son arrivée.

#### **4) Deuxième & troisième « dossiers »**

Les prochains dossiers du *JDA* sont en cours.

Le deuxième, programmé pour juillet ou septembre 2016 portera sur « *les relations entre administration(s) & administré(s)* » selon la proposition qu'en avait faite le professeur SAUNIER. Le thème a déjà été acté et l'assemblée confirme en confier la direction au professeur SAUNIER ainsi qu'à mesdames CROUZATIER-DURAND & ESPAGNO (tous ayant accepté cette mission).

Ils seront matériellement assistés du pr. TOUZEIL-DIVINA et de M. ORLANDINI. Les porteurs du deuxième dossier s'engagent à présenter puis à faire diffuser un appel à contribution(s) d'ici le 15 avril.

Le professeur TOUZEIL-DIVINA rappelle également l'existence en projet(s) d'un troisième dossier du *JDA* programmé pour décembre 2016 et portant sur la laïcité ; ce dossier se fera en partenariat avec un nouveau média interdisciplinaire (les *Cahiers de la LCD (Lutte Contre les Discriminations)*). Un appel à contributions a déjà été proposé en ce sens (cf. précédent compte-rendu). Il s'agira d'organiser de façon mutualisée un dossier sur cette question (dans ses rapports – nous concernant – avec le droit administratif notamment).

L'assemblée se réjouit de ces projets.

#### **5) Jurisprudence(s)**

Il est présenté à l'assemblée le premier « triptyque toulousain prétorien » comprenant :

- Des conclusions d'un rapporteur public
- Un jugement du Tribunal Administratif de Toulouse
- Un commentaire court d'un universitaire.

Ce premier triptyque a été conçu à partir d'une affaire en matière de fonctions publiques. Un autre dossier est en cours en matière d'urbanisme.

L'assemblée propose de multiplier cet exercice en partenariat étroit avec le Tribunal Administratif de Toulouse. Deux ou trois triptyques sont en ce sens en préparation(s).

En outre, plusieurs notes de jurisprudence et autres commentaires sont en cours et quelques-unes sont déjà en ligne.

Il est enfin rappelé qu'une première chronique (en droit des collectivités) est également déjà en ligne grâce au très beau travail de l'équipe d'administrateurs territoriaux sous la direction de M. Pascal TOUHARI.

## 6) Prochaine séance

Pour la réunion prochaine, il est proposé :

- de nous donner rendez-vous le jeudi **12 mai 2016 à 18.30** (salle à préciser) ;
- que chacun vienne avec une ou des proposition(s) de jurisprudence(s) à retenir comme étant « LA » jurisprudence du début d'année 2016 (Conseil d'Etat, Tribunal des Conflits et Tribunal Administratif de Toulouse) ;

Le présent compte rendu a été dressé et rédigé le 07 avril 2016.



Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA

Le soleil étant encore présent à la fin de la réunion, quelques membres ont accepté de poser autour du buste du doyen HAURIOU afin de marquer l'événement et la journée de récréation du *Journal du Droit Administratif (JDA)*. Tous les membres n'y figurent pas (certains s'étant déjà éclipsé).

